

École de criminologie
Université de Montréal

Automne 2021

Plan de cours
CRI1212 Pratiques criminologiques
Local B-2245
Julie Chouinard
julie.chouinard@umontreal.ca

Disponibilités sur rendez-vous seulement

Descripteur du cours

Différents domaines de pratique de la criminologie. Champs d'exercice comprenant actes réservés et référentiel de compétences. Promotion de la santé, prévention du suicide.

Objectifs du cours

Ce cours vise à présenter la criminologie aux étudiants de 1^{ière} année du B.Sc. La pratique de la discipline de la criminologie dans son ensemble sera présentée, y compris les différents champs d'application, domaines de pratique, types d'intervention et formes d'analyse.

Objectif général

L'objectif général consiste à offrir aux étudiants une introduction générale en ce qui concerne la pratique criminologique de manière à mieux les outiller pour la poursuite de leur formation, notamment en explicitant ce qui en est du rôle et de la fonction du criminologue dans sa pratique. Il vise aussi à s'assurer que les étudiants comprennent l'importance de se tenir à jour au niveau de leurs connaissances criminologiques et de leurs implications dans leur pratique future (ne pas intervenir dans un vide scientifique).

Objectifs spécifiques

Trois objectifs spécifiques sont visés :

1. Connaître les domaines de pratique et les champs d'exercice de la

criminologie

2. Connaître les lois régissant la pratique de la criminologie ainsi que les responsabilités professionnelles du criminologue
3. Se familiariser avec les notions de prévention et d'intervention qui sont essentielles à la pratique de la criminologie

Approches pédagogiques

- Le cours se donne sous forme d'enseignement magistral avec l'utilisation de cas cliniques. Advenant un contexte où le cours devra se donner à distance, le cours sera offert de façon asynchrone afin de permettre aux étudiants d'avoir accès au chargé de cours et permettre les échanges avec les étudiants.
- Le contenu du cours est abordé chaque semaine avec une présentation Powerpoint, afin de permettre aux étudiants de prendre des notes durant la présentation. Le document sera versé sur StudiUM quelques jours à l'avance.
- L'étudiant complétera l'acquisition de ses connaissances de par des lectures ou des capsules d'information en ligne

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Les évaluations se feront à travers deux examens ainsi qu'un travail d'équipe.

Les deux examens se feront sur StudiUM. Ils seront disponibles à la date et l'heure du cours et devront être remis avant la fin du cours.

Le travail de session devra être remis sur StudiUM à la date prévue.

1. Examen mi-session 30%
 - 27 octobre 2021
 - Choix multiples ou courtes réponses
2. Examen fin de session 30%
 - 22 décembre 2021
 - Choix multiples ou courtes réponses

3. Travail de session en équipe 40%
- 15 décembre 2021

Barème de notation

Grille de conversion

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Contenu du cours

Cours #1 : 1 septembre 2021

Présentation du cours

- Présentation du plan de cours, règles et dates importantes
- Définition de ce qu'est la profession de criminologue

Cours #2 : 8 septembre 2021

Les différents milieux de pratique en criminologie et les tâches du criminologue

- Analyse criminologique
- Recherche en criminologie
- Santé mentale-justice

Cours # 3 : 15 septembre 2021

Les différents milieux de pratiques en criminologie et les tâches du criminologue en jeunesse

- a) Jeunesse, milieu de la réadaptation
- b) Jeunesse, milieu psycho-social

Cours #4 : 22 septembre 2021

Les différents milieux de pratiques en criminologie et les tâches du criminologue dans la communauté (invité spéciale)

- a) Intervention dans la communauté et ressources communautaires
- b) Intervention auprès des communautés autochtones
- c) Victimologie

Cours #5 : 29 septembre 2021

Les différents milieux de pratiques en criminologie et les tâches du criminologue chez les adultes

- a) Délinquance adulte, maisons de transition, milieux ouverts, milieux carcéraux
- b) Dépendance

Cours #6 : 6 octobre 2021

L'Ordre professionnel, responsabilités et obligations

Le champ d'exercice de la criminologie et la loi 28 sur la professionnalisation

Cours # 7 : 13 octobre 2021

Les actes réservés et ceux des professionnels en santé mentale

La confidentialité et le secret professionnel

Cours # 8 : 27 octobre 2021

Examen intra-trimestriel

Cours # 9 : 3 novembre 2021

Les compétences liées à l'exercice de la profession de criminologue au Québec

Les habiletés professionnelles du criminologue

La psychothérapie et les actes qui s'y rapprochent

Cours # 10 : 10 novembre 2021

Le travail en équipe pluri et interdisciplinaire

La gestion et la transmission d'informations

Cours # 11 : 17 novembre 2021

La promotion de la santé

Cours #12 : 24 novembre 2021

Introduction à la prévention du suicide et l'évaluation de la crise suicidaire
Les comportements d'autodestruction de la clientèle, la prévention de la fugue,
l'automutilation.

Cours # 13 : 1 décembre 2021

Les mesures de sécurité dans la pratique de la criminologie

Cours # 14 : 8 décembre 2021

La fatigue de compassion et la satisfaction de compassion
Les techniques d'auto-soin

Cours # 15 : 22 décembre 2021

Examen final

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Lectures obligatoires et liste de références bibliographiques

Bellot, C., Rivard, J., Greissler, J., 2010, L'intervention par les pairs : un outil pour soutenir la sortie de rue, IN Bellot, C. Les jeunes et la rue, *Criminologie*, Volume 43(1), 171-198

Bourgoin, N., 1994, *Le suicide en prison*. L'Harmattan, 271 p

Brunelle, N., Bertrand, K., 2010, Trajectoires déviantes et trajectoires de rétablissement à l'adolescence : typologie et leviers d'intervention, *Criminologie*, vol. 43 (2), 373-399.
DOI: 10.7202/1001782ar

Équipe des stages, Préseault, V., 2018, *Répertoire des milieux d'intervention en criminologie*, École de criminologie, Université de Montréal

Centre québécois de lutte aux dépendances CQDLC, 2014, *Drogues, savoir plus risquer moins. Le livre d'information* 7ième éd. 257 pages.

Digneffe, F. & Adam, C., 2004, Le développement de la criminologie clinique à l'École de Louvain : Une clinique interdisciplinaire de l'humain. *Criminologie*, 37(1), 43–70.
doi:10.7202/008717ar

Fortin, F., Bérubé, M. & Dupont, B. (2018). Comment (la) *Criminologie* s'est approprié la police et la sécurité : émergence et diversification thématique. *Criminologie*, 51 (1), 317–342. <https://doi.org/10.7202/1045318ar>

Geoffrion, S., Ouellet, F., 2013, Quand la réadaptation blesse ? Éducateurs victimes de violence, *Criminologie*, vol. 46, n° 2, 2013, p. 263-289.

Lane, J., Archambault, J., Collins-Poulette, J., Camiran, R., 2010, *Guide de bonnes pratiques en prévention du suicide à l'intention des intervenants des centres de santé et de services sociaux*, Québec, Direction des communications, ministère de la Santé et des Services sociaux, 99 p

Lemire, F., 2011, *La planification de l'intervention*. Les Éditions Québecor. 171 p.

Lusignan, R., 1993, La question du secret professionnel dans l'intervention Clinique auprès des délinquants adultes. *Criminologie*, vol 26(2), p. 137-153

Moulin, V., Sévin, A-S., 2010, Relations professionnelles en établissement pénitentiaire. *Criminologie*, vol 43(1), p.227-248

Office des professions du Québec. (2013) *Guide explicatif, projet loi 21*

Pelladeau, P., de Kernier, N., 2015, Psychothérapie en milieu carcéral. Le cadre à l'épreuve de l'emprise, *Psychothérapies*, Vol. 35, p. 173-183.
DOI 10.3917/psys.153.0173

Proulx, J., 2006, *Profession criminologue*, Les presses de l'Université de Montréal, 72 p.

Ross, E.C., Polaschek, D.L.L., Ward, T., 2008, The therapeutic alliance : A theoretical revision for offender rehabilitation. *Agression and Violent Behavior*, 13, 462-480

Schappi, P., 2011, *Regards croisés des intervenants sur les jeunes, l'intervention et le social*, Presses de l'Université Laval, 121 p.

S.C. Shea, M. Seguin, JL Terra. 2008, *Evaluation du potentiel suicidaire. Comment intervenir pour prévenir.* Elsevier Masson, 352 p.

Vacheret, M., Cousineau, M.-M., 2005, L'évaluation du risque de récidive au sein du

système correctionnel canadien : regards sur les limites d'un système, *Déviance et Société*, Vol. 29 (4), p. 379-397. DOI : 10.3917/ds.294.0379

Sites WEB :

<https://www.opq.gouv.qc.ca/systeme-professionnel/>

<http://suicideactionmontreal.org/suicide-mythes-et-realites/>

Ordre professionnel des criminologues du Québec (2017). Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec. Version officielle.

Site web OPCQ <http://ordrecrim.ca/membres/ordre/mission-vision-valeurs/>
<https://www.inspq.qc.ca/habitudes-de-vie-et-prevention-des-maladies-chroniques>

OPCQ. Code de déontologie sur <https://ordrecrim.ca/membres/profession/code-deontologie/>

Journées annuelles de santé publique : conférences disponibles sur YouTube
<https://www.youtube.com/user/jaspQuebec>

<https://aidq.org/outils/outils-intervention/capsules-itss> capsules vidéos sur les ITSS, prévention de la santé etc...

www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/ site du gouvernement où on retrouve les publicités sur la prévention.

https://cliniquelactuel.com/prevention-des-itss_clinique-medicale-l-Actuel.html
(Conférences en ligne)

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de

10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.